

15ème législature

Question N° : 39098	De M. Éric Diard (Les Républicains - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Comptes publics		Ministère attributaire > Première ministre
Rubrique >État	Tête d'analyse >Demande de communication des bulletins d'indemnité du président de la République	Analyse > Demande de communication des bulletins d'indemnité du président de la République.
Question publiée au JO le : 25/05/2021 Date de changement d'attribution : 17/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Éric Diard rappelle à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, que la Commission d'accès aux documents administratifs s'est exprimée en faveur de la communication des bulletins d'indemnité du Président de la République et que, en tant que documents administratifs, ceux-ci peuvent être demandés par tout citoyen. Cependant, l'Élysée a opposé une fin de non-recevoir à cette demande de communication par des universitaires. Il lui demande ainsi de communiquer en réponse à cette question le contenu des bulletins d'indemnité du Président de la République.